



# Emprunt sur des bases mensongères et ch sans provision

Par LULU123, le 11/08/2011 à 15:45

Bonjour,

Le responsable d'un syndicat de défense de salariés m'a persuadé de prêter des fonds au syndicat, en couverture de décalage de trésorerie, me garantissant le prêt par un chèque et par l'existence de 160 dossiers en cours.

Le chèque de garantie est sans provision.

Les références du responsable sont partiellement fausses.

Le syndicat a satisfait certains adhérents mais semble avoir gravement failli pour d'autres, ne respectant pas ses engagements et causant de graves préjudices.

Il n'y a plus personne sur place ; le téléphone y compris portable ne répond plus.

Il y a eu une affaire d'escroquerie et les comptes sont à découvert.

Il ne semble pas que les comptes aient été établis (obligation depuis 2009) ni publiés (obligation depuis 2010)

J'envisage de déposer plainte pour escroquerie, et/ou demander la liquidation judiciaire avec action en comblement de passif.

Je suis sûre des éléments que j'énonce mais je n'ai pas de document les justifiant ; comment y accéder dans le cadre d'une procédure ?

Je souhaite me défendre seul car je suis au chômage et je ne veux pas aggraver mes dépenses, ce chèque sans provision représentant déjà un grave problème financier.

Merci par avance

LULU